

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 19/359 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT APPROBATION DE LA DEUXIEME INDIVIDUALISATION  
DES AIDES AUX FOIRES**

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 octobre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants et l'article L. 1611-4,

- VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la deuxième individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

#### **ARTICLE 2 :**

**AFFECTE** les subventions allouées sur les programmes 3132 telles que détaillées en annexe :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE .....197 579 €

Foires rurales et artisanales 2019

MONTANT TOTAL A AFFECTER.....33 575 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....164 004 €

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 octobre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DEUXIEME INDIVIDUALISATION DES AIDES AUX FOIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est proposé de procéder à une nouvelle individualisation des aides en faveur du mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales au titre de l'exercice 2019, conformément au cadre d'intervention transitoire adopté par délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018.

### **Cadre d'intervention :**

Tenant compte des compétences transférées des Départements et de la Collectivité Territoriale de Corse, ce cadre vise au soutien des actions qui seraient facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le but de favoriser et améliorer la vie locale par la mise en place d'activités et de services de proximité.

Les soutiens financiers ont vocation à soutenir la réalisation d'un investissement, à contribuer au développement d'un projet ou au financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire défini, conçu et initié par ce même organisme dans les domaines d'intervention suivants :

1. Le maintien d'une vie locale et d'un lien social,
2. La préservation et aménagement des espaces,
3. Le développement de partenariats spécifiques.

L'aide relative aux foires rurales et artisanales est intégrée dans le domaine « Maintien d'une vie locale et d'un lien social. Une fiche technique n°3 leur est dédiée afin d'accompagner la volonté des territoires d'animer l'espace rural et de promouvoir les productions et les savoir-faire en complémentarité des dispositifs mis en œuvre pour la valorisation des filières et organisées par les socio-professionnels.

Ces initiatives méritent d'être soutenues dans un cadre normé.

Ainsi, ce soutien vise à :

- promouvoir les produits, filières et savoir-faire de tous les secteurs à tous les échelons ;
- valoriser les métiers, techniques agricoles et procédés artisanaux ou industriels de fabrication ;
- favoriser une meilleure connaissance des réalités des secteurs agricoles, agroalimentaires et artisanaux.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi de 2002 portant sur le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), une individualisation distincte est adoptée par l'Assemblée de Corse après transmission

des propositions d'individualisation au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Les aides sont calculées sur la base d'une grille d'évaluation qui permet d'affecter des points à chaque manifestation au regard des critères suivants : nature de la manifestation, adhésion à la FFRAAC, lieu de la manifestation, pérennisation de l'action, durée, nombre d'exposants et pourcentage de la part de financement public. Le taux d'intervention retenu est évalué en fonction du nombre de points obtenus et du montant de la dépense subventionnable retenue.

L'aide est plafonnée pour chaque manifestation à 20 000 €.

L'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 a procédé à une première individualisation s'élevant à la somme de 85 421 €.

Cette deuxième individualisation concerne 4 dossiers complets à ce jour pour un montant global de 33 575 €.

Vous trouverez en annexes les éléments d'analyse des dossiers concernés.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019, telle que figurant en annexes sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

- d'affecter les subventions allouées sur le programme 3132 tel que détaillé ci-dessous :

1 - ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE .....	197 579 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	33 575 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	164 004 €

- d'autoriser la signature de l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Cadre d'intervention Aménagement du territoire  
Tableau d'individualisation des aides aux foires

Territoire	Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Axe d'intervention (fiche technique)	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible	Proposition / Décision CE	Observations
PUMONTI	Sartenais valinco taravo	UImetu	Comité d'animation d'Olmeto	organisation de la 26ème édition de la Foire de Baracci	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	NF	10 000 €	37 720 €	37 720 €	10 000 €	10 000 €	
PUMONTI	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	I Peri	Foyer rural "Ghuventu Peraccia"	Financement de « Festa di u ficu 2019 »	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	6 000 €	6 000 €	36 050 €	36 050 €	6 000 €	6 000 €	
CISMONTI	Communauté de Communes de Fiumorbu Castellu	Ghisoni	Association Biera in Festa	Fiera di a Biera 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	9 556 €	15 000 €	85 168 €	85 168 €	12 775 €	12 775 €	
CISMONTI	Communauté de Communes de Marana Golo	Biguglia	Conseil du Cheval en Corse	Foire de l'âne et du cheval 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	6 000 €	6 000 €	12 000 €	12 000 €	4 800 €	4 800 €	
										<b>33 575 €</b>	<b>33 575 €</b>	

## Association Comité D'animation d'Olmeto

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Sartenais Valinco Taravo	Ulmeto	Comité d'animation d'Olmeto	Organisation de la 26 <sup>ème</sup> édition de la Foire de Baracci	NF	10 000 €	37 720 €	37 720 €	10 000 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	22 705 €	60,03 %
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>10 000 €</b>	<b>26,51 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	5 015 €	13,29 %
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>37 720 €</b>	<b>100 %</b>

**Taux de financement public global : 26,51 %**

**Observations :**

Association organise chaque année la foire de Baracci (26<sup>ème</sup> édition pour 2019)

La CdC est le seul financeur sollicité pour cette manifestation.

Une autre subvention de 6 000 € est sollicitée au titre du Festival de l'Olm du 19 au 23 août.

Le TFP global est de 37,5%

La commune d'Olméto soutient les activités courantes et le festival pour la somme de 5 000 €

## Foyer rural « Ghuventu Peraccia »

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	I Peri	Foyer rural « Ghuventu Peraccia »	Financement de « Festa di u ficu 2019 »	6 000 €	6 000 €	36 050 €	36 050 €	6 000 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	28 171,02 €	78,14 %
Subventions Communes	1 500 €	4,16 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>6 000 €</b>	<b>16,64 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	378,98 €	1,05 %
Total Budget action (= dépense subventionnable globale)	36 050 €	100 %

**Taux de financement public global 2019 : 20,8 %**

**Observations :**

Poste lié au chapiteau : 39 %

L'association est adhérente à la FRAACC et à la confédération nationale des Foyers ruraux

Résultat 2018 (+ 249 €) bien comptabilisé dans BP 2019.

Edition foire 2019

Objectif : redonner à la figue sa place dans l'agriculture corse.

Volonté d'inciter au développement d'une filière agro-alimentaire

L'association doit veiller à fournir un rapport d'activités permettant d'apprécier la portée de la foire.

## Association Biera in Festa

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes de Fiumorbu Castellu	Ghisoni	Association Biera in Festa	Fiera di a Biera 2019	9 556 €	15 000 €	85 168 €	85 168 €	12 775 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	38 138 €	44,78 %
Subventions Communes	15 000 €	17,61 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>15 000 €</b>	<b>17,61 %</b>
Subvention Agences et offices	8 000 €	9,40 %
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	9 030 €	10,54 %
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>85 168 €</b>	

Taux de financement public global : 44,62 %

**Observations :**

Association créée en 2018 dans le but d'organiser la foire des bières Corses.

La 1<sup>ère</sup> édition a remporté un certain succès (2 000 visiteurs)

2019 = organisation de la 2<sup>ème</sup> édition

Budget en légère hausse

A noter que les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation de 300 € ce qui a pour conséquence de limiter le nombre d'adhérent (4)

## Conseil du Cheval en Corse

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes de Marana Golo	Biguglia	Conseil du Cheval en Corse	Foire de l'âne et du cheval Hippodrome de Casatorra 2019	6 000 €	6 000 €	12 000 €	12 000 €	4 800 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	4 000 €	33,33 %
Subventions Communes	2 000 €	16,67 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>6 000 €</b>	<b>50 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics		
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>12 000 €</b>	

Taux de financement public global : 66,67 %

**Observations :**

Organisation chaque année de la Foire de l'âne et du cheval représentant 100 % de son budget global.  
Activités autres : protection et développement de la filière équine en Corse.